

## DROITS DE SCOLARITÉ SECTEUR MUSIQUE POUR TOUS 2022-2023

**INSCRIPTION : 100 \$** (Droits d'inscription, 55 \$, et contribution volontaire à la *Fondation Vincent-d'Indy*, 45 \$)

INSTRUMENT ET MATIÈRES THÉORIQUES	Leçons d'instrument	Matières théoriques	
Leçons individuelles à l'instrument (tous âges)	30 leçons de 1 h/semaine	N/A	1 805 \$
Initiation à l'instrument (5 et 6 ans)	30 leçons de 30 minutes/semaine	N/A	905 \$
Niveau 0 (préparatoire) et niveau 1	30 leçons de 1 h/semaine	Incluant les matières théoriques	1 805 \$
Niveaux 2 et 3	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 1 h/semaine	2 230 \$
Niveaux 4 et 5	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 1 h 15/semaine	2 340 \$
Niveau 6	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 1 h 30/semaine	2 445 \$
Niveau 7	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 2 h/semaine	2 660 \$
Niveaux 8 et 9	30 leçons de 1 h/semaine	30 leçons de 2 h 30/semaine	2 865 \$
Niveau 10	30 leçons de 1 h/semaine	N/A	1 805 \$

MATIÈRES THÉORIQUES SEULEMENT			
Niveaux 2 et 3	N/A	30 leçons de 1 h/semaine	670 \$
Niveaux 4 et 5	N/A	30 leçons de 1 h 15/semaine	832 \$
Niveau 6	N/A	30 leçons de 1 h 30/semaine	995 \$
Niveau 7	N/A	30 leçons de 2 h/semaine	1 325 \$
Niveaux 8 et 9	N/A	30 leçons de 2 h 30/semaine	1 660 \$
Leçons individuelles de matières théoriques	N/A	30 leçons	60,17 \$/h
Leçons semi-privées de matières théoriques (2 élèves maximum)	N/A	30 leçons	30,08 \$/h

AUTRES FRAIS LIÉS AUX LEÇONS D'INSTRUMENT ET AUX COURS DE MATIÈRES THÉORIQUES	
Accompagnement	Pour les élèves inscrits en chant, en cordes et en vents, il faut prévoir environ 2 heures d'accompagnement pour l'année scolaire à un tarif d'environ 41 \$ l'heure.
Examens d'instrument <sup>1</sup>	Les frais varient de 35 \$ à 90 \$ selon le niveau de l'élève. Les examens sont obligatoires et les frais sont facturés directement aux parents.
Examens de matières théoriques <sup>1, 2</sup>	Les frais varient de 45 \$ à 110 \$ selon le niveau de cours de l'élève. Les examens sont obligatoires et les frais sont facturés directement aux parents.
Matériel didactique	Les parents se procurent le matériel didactique à la COOP Vincent-d'Indy à la suite des recommandations faites par les professeurs d'instrument et de matières théoriques.

COURS DE GROUPE		
Initiation musicale 1 et 2 (4 et 5 ans)	30 leçons de 1 h/semaine	840 \$
Exploration musicale 1 et 2 (5 à 7 ans) <sup>3</sup>	30 leçons de 1 h/semaine	980 \$
Cours d'instrument en groupe (7 à 11 ans)	30 leçons de 1 h/semaine	980 \$
Cours d'ensemble (ensemble jazz, ensemble à vents et percussions, ensemble à cordes)	10 leçons de 1 h par semaine à l'automne 10 leçons de 1 h par semaine à l'hiver	400 \$
Petits ensembles (pour musiciens d'expérience) (18 ans et plus)	15 leçons de 1 h 30/semaine	605 \$
Chœur les Voix parallèles de Vincent-d'Indy (pour musiciens d'expérience) (18 ans et plus) <sup>5</sup>	14 répétitions de 2 h 30/semaine	170 \$

<sup>1</sup> Le Ministère de l'Éducation du Québec accorde une reconnaissance officielle aux certificats d'études musicales décernés par l'École de musique Vincent-d'Indy, qu'il a reconnue comme « organisme d'encadrement de l'enseignement privé de la musique ». Pour les élèves de niveau secondaire, il revient aux parents de faire la demande d'ajout d'unités additionnelles au bulletin académique de l'élève. Le parent doit télécharger et remplir le formulaire qui se trouve sur le site du MEQ : [www.education.gouv.qc.ca/eleves/arts-et-culture/enseignement-privé-de-la-musique](http://www.education.gouv.qc.ca/eleves/arts-et-culture/enseignement-privé-de-la-musique).

<sup>2</sup> Des frais variant de 45 \$ à 110 \$, selon le niveau, sont à prévoir pour les examens officiels pour les personnes inscrites aux cours collectifs de matières théoriques de la 2<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année. Ces frais sont facturés en supplément aux droits de scolarité.

<sup>3</sup> Le prix du cours *Exploration musicale* inclut le prêt des instruments pour la période de cours, à l'exception de la flûte à bec.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### FORMATION OFFERTE AUX ÉLÈVES

**Leçon d'instrument** : Les instruments enseignés sont : alto, basson, chant, clarinette, contrebasse, cor français, cornet, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, orgue, percussions, piano classique, piano jazz, saxophone, violon, violoncelle, trompette et trombone. L'horaire de la leçon est déterminé avec l'enseignant.

**Matières théoriques** : Pour les niveaux 0 (préparatoire) et 1, les cours de matières théoriques sont inclus avec la leçon d'instrument. À partir du niveau 2, des cours collectifs de matières théorique sont offerts. La participation à ces cours est obligatoire pour les élèves des niveaux 2 à 5 inclusivement pour tous les élèves inscrits au secteur Musique pour tous. En option musique, les élèves doivent suivre des cours de matières théoriques tout au long de leur formation.

#### Horaire des cours

Niveaux 2 à 6 : le samedi en avant-midi ou durant la semaine à partir de 16 h

Niveaux 7 à 9 : le samedi en avant-midi

### PRÉSENCE AUX LEÇONS D'INSTRUMENT

La présence aux cours est obligatoire. En cas d'absence, l'élève ou ses parents doivent aviser directement l'enseignant 24 heures à l'avance. Deux absences avec avertissement de 24 heures peuvent être tolérées. L'enseignant pourra alors remettre ces deux leçons manquées. Au-delà de ce nombre, l'enseignant n'est pas tenu de remettre la leçon. Sans avis, aucune leçon n'est remise.

L'élève est responsable d'amener à chaque leçon son instrument (sauf pour les cours de piano, harpe et orgue) ainsi que ses partitions. Si un élève se présente sans instrument, ou avec un instrument n'étant pas en état d'être joué, le cours est considéré comme manqué et n'est pas remplacé.

### PRÉSENCE AUX COURS DE MATIÈRES THÉORIQUES

La présence aux cours de matières théoriques est obligatoire et essentielle à la réussite de l'élève. Toute absence doit être motivée auprès de l'enseignant. L'élève doit se conformer aux directives énoncées dans le plan de cours de son professeur de matières théoriques.

### TRAVAIL REQUIS

Pratique à l'instrument : 30 minutes et plus par jour selon le niveau.

Matières théoriques : devoirs hebdomadaires et étude.

### RECONNAISSANCE DES ÉTUDES

À la fin de l'année scolaire, l'élève qui s'est présenté aux examens reçoit un bulletin émis par l'École de musique Vincent-d'Indy.

### RÉINSCRIPTION

Après l'évaluation du dossier de l'élève, l'École procède chaque année à une réinscription. Les droits de réinscription de 55 \$ s'appliquent une fois par année scolaire et sont non remboursables.

### CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Une contribution volontaire annuelle de 45 \$ permet à la Fondation Vincent-d'Indy de continuer à soutenir l'enseignement musical à l'École et de promouvoir l'excellence. Un reçu d'impôt sera remis.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Les droits de scolarité sont payables en quatre versements répartis dans l'année. Les dates prévues sont les suivantes : le 9 septembre 2022, le 7 octobre 2022, le 13 janvier 2023 et le 10 février 2023. Dans le cas où l'élève s'inscrit à l'option musique individuelle du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, les modalités de paiement correspondent à celles du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie. À partir du moment où il y a un défaut de paiement, la balance du compte sera payable immédiatement, sans quoi, l'École mettra fin aux cours.

### RABAIS

Rabais-famille : Lorsque vous inscrivez plus d'une personne d'une même famille (résidant à la même adresse) au secteur Musique pour tous, vous bénéficiez d'un rabais de 10 % sur les droits de scolarité pour la deuxième inscription et les suivantes.

Rabais FADOQ : Un rabais de 10 % est accordé aux membres du Réseau FADOQ [www.fadoq.ca](http://www.fadoq.ca) (personnes de 50 ans et plus).

### RÉSILIATION

En cas de résiliation, le remboursement des droits de scolarité est calculé **à partir de la date de réception par l'École d'un avis écrit d'abandon**. La Loi sur la protection du consommateur prévoit, à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes : 50 \$ ou une somme représentant 10 % des services qui n'ont pas été fournis.